

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00973 Numéro SIREN : 409 943 818 Nom ou dénomination : A2 BUREAU

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2024 sous le numéro de dépôt 1356

Désignation de l'entreprise : SARL A2 BUREAU		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 19 rue de Cracovie		21850 ST APOLLINAIRE		
Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 0 9 9 4 3 8 1 8 0 0 0 2 4				
		Exercice N clos le 13 11 22 01 8		
		N-1 13 11 22 01 7		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		
	Frais de développement *	CX		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	649	
	Fonds commercial (1)	AH	20 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	Terrains	AN		
	Constructions	AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		
	Autres immobilisations corporelles	AT	6 626	
Immobilisations en cours	AV			
Avances et acomptes	AX			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU		
	Créances rattachées à des participations	BB		
	Autres titres immobilisés	BD		
	Prêts	BF		
	Autres immobilisations financières*	BH	30	
	TOTAL (II)	BJ	27 305	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
Produits intermédiaires et finis		BR		
Marchandises		BT		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	19 792	
Autres créances (3)		BZ	1 997	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	25	
Disponibilités	CF	11 091		
Charges constatées d'avance (3)*	CH			
TOTAL (III)	CJ	32 905		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	60 210		
Remboursement de l'emprunt à étaler	CP	30		
Primes de remboursement des obligations	CR			
Ecart de conversion actif*				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		51 571		

Désignation de l'entreprise : SARL A2 BUREAU

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.622.....)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	761	761
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	12 966	12 966
	Report à nouveau	DH	5 158	5 136
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 495	23
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées	DK		
	TOTAL (I)	DL	38 003	26 508
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	30	25
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 722	19 622
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 775	4 581
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 906	835
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	16 434	25 063
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	54 437	51 571
REVENUS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IG	16 434	25 063
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A2 BUREAU

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	65 047	FB		FC	65 047	37 784
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF	
			services*	FG		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	65 047	FK		FL	65 047	37 784
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	5	3
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	65 052	37 787
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	31 405	17 052
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	19 563	19 856
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	152	153
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	504	700
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	51 627	37 764
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	13 425	22
opérations de trésorerie	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	98	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	98	0
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	98	0	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	13 522	23	

Désignation de l'entreprise : SARL A2 BUREAU				Néant ☐ *	
				Exercice N	
				Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	2 027
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	65 150 37 787
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	53 654 37 764
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	11 495 23
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *		HP	
		- Crédit bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9) Dont transferts de charges			A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A2BUREAU

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €

Siège social : 29 rue Clément Janin 21000 DIJON 409 943 818 RCS DIJON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2019

Le 30 Juin 2019, à 8 heures, au siège social, les associés de la société à responsabilité limitée A2 BUREAU au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

- **Monsieur Thierry YVRARD**
Propriétaire de 249 parts
- **Monsieur Jean Louis TISSOT**
Propriétaire de 251 parts

La séance est présidée par Monsieur Thierry YVRARD, gérant associé, qui constate que les associés présents, possèdent 500 parts sociales sur les 500 composant le capital social. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1 le rapport de la gérance,
- 2 le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- 3 les comptes au 31/12/2018, savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe.
- 4 le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

JLT JM

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;

Puis, lecture est donnée du rapport de la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

■ PREMIERE RESOLUTION ■

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018, lesquels font apparaître un bénéfice net comptable de 13510 €

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'assemblée Générale, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat comme suit :

- Virer le bénéfice net comptable, en report à nouveau

13510 €

- Virer le reliquat en autre réserve

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

■ TROISIEME RESOLUTION-

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

JH TH

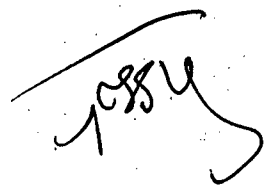
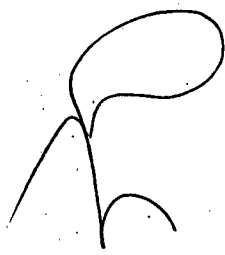
-QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale ratifie que le gérant ne perçoit plus de rémunération pour l'exercice clos le 31/12/2017 ayant fait valoir ses droits à la retraite, il perçoit uniquement le remboursement des frais de déplacements et de représentation remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et de tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par les associés.



NOTES

1. The first part of the paper is devoted to a discussion of the general theory of the problem. The second part is devoted to a discussion of the special case of the problem. The third part is devoted to a discussion of the numerical results. The fourth part is devoted to a discussion of the conclusions.

2. The first part of the paper is devoted to a discussion of the general theory of the problem. The second part is devoted to a discussion of the special case of the problem. The third part is devoted to a discussion of the numerical results. The fourth part is devoted to a discussion of the conclusions.

3. The first part of the paper is devoted to a discussion of the general theory of the problem. The second part is devoted to a discussion of the special case of the problem. The third part is devoted to a discussion of the numerical results. The fourth part is devoted to a discussion of the conclusions.

4. The first part of the paper is devoted to a discussion of the general theory of the problem. The second part is devoted to a discussion of the special case of the problem. The third part is devoted to a discussion of the numerical results. The fourth part is devoted to a discussion of the conclusions.

22